



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interdépartementale des routes Atlantique

Arrêté n° 2024- 12

relatif à l'ouverture du concours externe et concours interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État
Branche « routes bases aériennes »
session 2024

Le directeur interdépartemental des routes Atlantique

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2023-1410 du 30 décembre 2023, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

VU le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié par décret n°2005-436 du 9 mai 2005, relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret modifié n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale la nature et le programme des épreuves du concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2023 portant délégation de signature de Monsieur François DUQUESNE, directeur interdépartemental des routes Atlantique,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Un concours externe et un concours interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, branche « routes et bases aériennes » sont ouverts au titre de l'année 2024 pour le compte de la direction interdépartementale des routes Atlantique.

Localisation indicative des postes :

- Angoulême – Mansle-Ruffec – Cognac (département 16)
- La Rochelle (département 17)
- Couhé (département 86)

Le nombre de postes fera l'objet d'un arrêté complémentaire

ARTICLE 2

La date des épreuves écrites d'admissibilité est fixée au mercredi 10 avril 2024.

Les épreuves d'admission (mise en situation de travail et entretien avec le jury) sont prévues durant la semaine du 15 au 17 mai 2024.

La date limite d'inscription au concours est fixée au vendredi 15 mars 2024.

ARTICLE 3 :

La composition du jury sera fixée par un arrêté préfectoral ultérieur.

ARTICLE 4 :

L'organisation des concours sera assurée par la direction interdépartementale des routes Atlantique qui en assurera la publicité.

ARTICLE 5 :

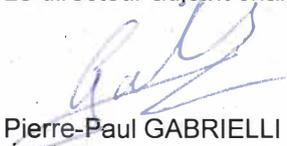
Le Directeur interdépartemental des routes Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux le 12 FEV. 2024

Pour le Préfêt et par délégation

Pour le directeur interdépartemental des routes
Atlantique

Le directeur adjoint chargé de l'exploitation


Pierre-Paul GABRIELLI